

## **COMMUNE DE CUTTOLI-CORTICCHIATO**

### **CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
Pôle d'activités de Porticcio  
Local n°12  
20166 GROSSETO-PRUGNA**

Suivant acte reçu par Maître Joseph MELGRANI, Notaire à GROSSETO-PRUGNA, le 19 avril 2021, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Madame Joséphine TORRE veuve CORTICCHIATO demeurant à CUTTOLI-CORTICCHIATO.  
Née à CUTTOLI-CORTICCHIATO le 1er janvier 1938 ;

Monsieur Antoine ORTOLI demeurant à AJACCIO.  
Né à AJACCIO le 31 août 1987 ;

Monsieur Jean Marie TORRE demeurant à CHEVILLY-LARUE.  
Né à CUTTOLI-CORTICCHIATO le 6 mai 1943 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), ont possédé tant directement que du chef de leurs auteurs conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A CUTTOLI-CORTICCHIATO (Corse-du-Sud) :

Un ~~caseddu~~ en ruine, cadastré section B lieudit FUNTANELLA N°577 pour 30 ca ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : [pmcv.porticcio@notaires.fr](mailto:pmcv.porticcio@notaires.fr)

Pour avis Maître Joseph MELGRANI